



Commune de BERTRANGE

AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMITT
26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté portant le n° 3/2023/0311/166 du 29 octobre 2024 du Ministre du Travail, à savoir

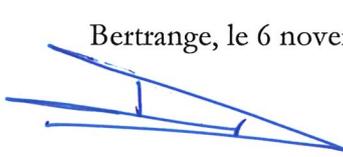
Monsieur Nicolas MANGEN a obtenu l'autorisation relative à l'exploitation d'un centre équestre d'une capacité de 144 équidés à Bertrange, Ferme de Beaufort.

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.

Bertrange, le 6 novembre 2024


Commune de BERTRANGE


Youri DE SMET
Bourgmestre ff

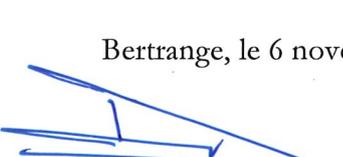

Georges FRANCK
Secrétaire

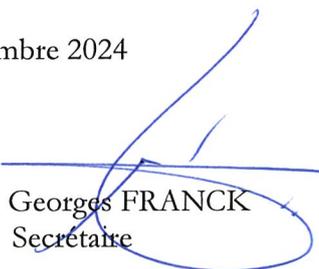
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.

Bertrange, le 6 novembre 2024


Commune de BERTRANGE


Youri DE SMET
Bourgmestre ff


Georges FRANCK
Secrétaire